

## Conseil d'administration du 31 janvier 2018

### Délibération 2018-01

relative à l'approbation du programme annuel des études au titre de 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-2°, R. 342-2, II, 10° et R. 342-3, 3° alinéa ;

**Vue la note présentée par le Directeur général ;**

DÉCIDE

**Article unique** : le programme annuel des études au titre de 2018 de l'Agence, tel que détaillé ci-après, est approuvé :

- La vente de logements sociaux aux locataires des organismes de logement social ;
- L'adéquation entre l'offre et la demande de logement social ;
- Les loyers principaux des organismes de logement social à la relocation.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 31 janvier 2018

Le Président du conseil d'administration

  
Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*